



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi
du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations**

Service : CCRF
Affaire suivie par : Teddy TIBILAN
Tél. : 03 86 72 69 00
mél : ddetspp-sccrf@yonne.gouv.fr

Auxerre, le 19/03/2026

Préfet de l'Yonne

à

Mesdames et Messieurs les maires de l'Yonne

Copie à : Madame la sous-préfète de SENS et Monsieur le sous-préfet d'AVALLON, Monsieur le président de l'association des maires de l'Yonne, Madame la présidente des maires ruraux.

Objet : Mesures de prévention relatives aux jouets à base de sable

La Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) attire votre attention au regard des risques pour la santé liés à la possible présence d'amiante dans certains jouets pour enfants à base de sable (sables magiques, sables à dessiner ou à modeler, figurines extensibles...).

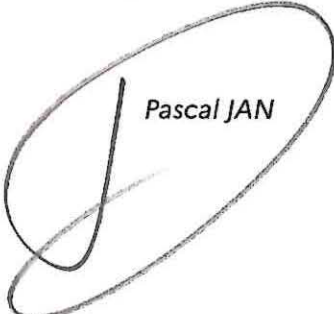
La DGCCRF a demandé aux fabricants et importateurs de conduire des analyses visant à s'assurer que leurs produits commercialisés sur le territoire sont sûrs. Certains professionnels ont effectivement détecté de l'amiante dans leurs produits et mis en œuvre des procédures de retrait-rappel. Ces mesures sont mises en œuvre conformément à la réglementation afin d'écarter toute exposition potentielle à l'amiante.

Afin d'assurer la sécurité des consommateurs et notamment des enfants, nous vous saurions gré de bien vouloir assurer la communication la plus large possible auprès de vos administrés, des écoles et des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) présents sur le territoire de votre commune et les inviter urgemment à mettre en œuvre les recommandations prévues dans la Foire aux Questions de la DGCCRF, accessible via le lien suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/actualites-dgccrf/alerte-sur-de-lamiante-dans-certains-jouets-contenant-du-sable-les-reponses-vos-questions>.

L'ensemble des jouets faisant l'objet d'un rappel est disponible sur le site rappel.conso.gouv.fr. Une consultation régulière de ce site est conseillée, d'autres retraits-rappels pouvant être mis en œuvre à mesure que les professionnels obtiendront les résultats de leurs analyses.

Nos services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.


Pascal JAN